

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

**N° 326 : ETUDE PAYSAGE ET ENERGIES RENOUVELABLES PAYS DE
CHALONS - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS 2024**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le deux avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GUILLEMOT – JANSON – JESSON – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants

MM. COLMART – DEGRAMMONT. Mmes BOUTILLIER – BUTIN.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. DOUCET pour M. LEBAS

M. SCHULLER pour Mme DROUIN

Mme CHOCARDELLE pour Mme BOULOY

M. VOISIN-DIT-LACROIX pour M. JACQUET

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. LEFORT. Mme MAGNIER

Délégués suppléants

MM. HERBILLON. Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BONNET Marcel – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GALICHET Gérard – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – MANGEART – NAMUR – ROSSIGNON – VANSANTBERGHE. Mmes GALICHER – LIZOLA – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – ARNOULD – APPERT Didier – APPARU – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – DEFORGE – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERISSANT – JACOB – JESSON Jacques – JOPPE – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – HUVET – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

PREFECTURE DE LA MARNE

Rapport de Monsieur le président :

Afin d'intégrer les conclusions du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne du 16 novembre 2023 dans les évolutions futures du SCoT du Pays de Châlons concernant les dispositions relatives à la protection du paysage et des sites patrimoniaux, il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude paysage et énergies renouvelables à l'échelle du Pays.

Cette étude aura comme objectifs :

- De préciser les zones de visibilité, notamment par rapport à des monuments et vues remarquables à protéger, mais aussi de définir des zones à enjeux et des zones d'exclusions.
- D'approfondir les périmètres des zones d'accélération ENR avec un relevé paysager des principales composantes afin de rechercher les zones par soustraction pour les installations éoliennes et photovoltaïques.

Le montant prévisionnel pour la réalisation de l'étude serait de 30 000 €.

Le Fonds verts ingénierie 2024 sera sollicité au titre d'une demande de subvention pour la réalisation de l'étude Paysage et énergies renouvelable. En effet, le fonds verts ingénierie permet l'attribution de subventions pour des études de diagnostic territorial et de stratégie de résilience climatique et de renaturation, qui pourront notamment s'appuyer sur l'outil plan de paysage ou la démarche paysagère, dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (SRADDET, SDRIF/SRCE, SAR, PADDUC, SCoT, PLUi, cartes communales, SRCE, SDAGE/SAGE, PCAET, PGRI, PAPI, etc.) ou des programmations urbaines (à l'échelle d'un îlot, d'un quartier ou d'un territoire).

Calendrier prévu

- Début de projet : juin 2024
- Durée du projet : juin 2025

Dépenses prévisionnelles

COÛT ESTIME : 30 000€ HT

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENTS PREVISIONNELS		
Nature des dépenses	Montant	Financeurs sollicités	Aides sollicitées	% sollicité
	TTC			
Réalisation étude paysage et énergies renouvelables	30 000 €	Fonds verts	24 000 €	80 %
		REGION		
		Autofinancement	6 000 €	20 %
TOTAL DES DEPENSES PREVUES	30 000 €	TOTAL FINANCEMENTS PREVUS	30 000 €	100 %

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne,
VU la Convention cadre pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC 2023-2024,
VU le jugement du TA de Châlons-en-Champagne du 16 novembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme FONDS VERTS et tout document afférent,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE
24 AVR. 2024
PREFECTURE DE LA MARNE



Le Président,

Jacques JESSON